

C A N A D A

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE QUÉBEC

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre des actions collectives)

N° : 200-06-000194-152

MERCEDES ELIZABETH CARRIGAN

Demanderesse

c.

GLAXOSMITHKLINE INC.

GLAXO WELLCOME INC.

NOVARTIS PHARMA CANADA INC.

Défenderesses

**AVIS DE DÉNONCIATION D'UN MOYEN DÉCLINATOIRE DE
LA DÉFENDERESSE GLAXOSMITHKLINE INC.**

(Art. 41, 166 et 167 C.p.c.)

Destinataires : **Siskinds, Desmeules, Avocats**
 a/s Me Barbara Ann Cain
 43, rue de Buade, bureau 320
 Québec, Québec G1R 4A2
 Téléphone : 418 694-2009
 Télécopieur : 418 694-0281
 Courriel : barbaraann.cain@siskindsdesmeules.com

Avocats de la demanderesse

Fasken Martineau DuMoulin S.E.N.C.R.L., s.r.l.

a/s M^e Enrico Forlini

Tour de la Bourse
Bureau 3700, C.P. 242
800, Place Victoria
Montréal, Québec H4Z 1E9
Téléphone : 514 397-4328
Télécopieur : 514 397-7600
Courriel : eforlini@fasken.com

Avocats de la défenderesse Novartis Pharma Canada inc.

1. **PRENEZ AVIS** que jeudi le **25 août 2016 à 10h00**, au moyen d'une conférence téléphonique présidée par l'Honorable Robert Pidgeon, juge en chef adjoint de la Cour supérieure du Québec, la défenderesse GlaxoSmithKline inc. (« **GSK** ») — sans admission que les autorités québécoises sont compétentes pour se saisir

de la *Demande pour obtenir l'autorisation d'exercer une action collective et pour obtenir le statut de représentante modifiée* (la « **Demande** ») à l'encontre de GSK, ni que la demanderesse, domiciliée et résidant en Colombie-Britannique, à l'intérêt requis pour saisir les autorités québécoises de la Demande contre GSK, et sous réserve expresse de ses droits et prétentions à cet égard — entend soulever l'absence de compétence territoriale de la Cour supérieure du district judiciaire de Québec en l'instance.

2. GSK n'est pas domiciliée dans le district judiciaire de Québec : son siège est situé au 7333, Mississauga Road North à Mississauga, en Ontario, tel qu'il appert de la pièce R-1.
3. Contrairement à ce qu'allègue la demanderesse dans l'entête et au paragraphe 9.1 de la Demande, GSK n'a aucun établissement dans le district judiciaire de Québec. Le seul établissement de GSK au Québec est situé au 245, boul. Armand Frappier à Laval.
4. L'adresse mentionnée dans l'entête et au paragraphe 9.1 de la Demande, soit le 2323, boul. du Parc-Technologique à Québec, est celle du siège de Corporation ID Biomédical du Québec (« **IDB** »), tel qu'il appert de la pièce R-20.
5. Bien qu'IDB soit une filiale de GSK et qu'elle soit autorisée à utiliser la raison sociale « Vaccins GSK » (entre autres, voir pièce R-20), elle est une société par actions distincte de GSK, elle n'est pas partie à la Demande et ses activités n'ont aucun lien avec les faits allégués dans celle-ci : les activités d'IDB ont trait à la fabrication, à la distribution et à la commercialisation de vaccins.
6. GSK n'a, par ailleurs, aucun bien dans le district judiciaire de Québec.
7. La défenderesse Glaxo Wellcome inc. est inactive depuis maintenant plus de 15 ans, tel qu'il appert de la pièce R-4. Elle n'a aucun établissement au Québec ou ailleurs.
8. La défenderesse Novartis Pharma Canada inc. (« **Novartis** ») est domiciliée dans le district judiciaire de Montréal : son siège est situé au 385, boul. Bouchard, à Dorval, tel qu'il appert du paragraphe 19 de la Demande et de la pièce R-5. GSK comprend par ailleurs que Novartis n'a aucun établissement ni aucun bien dans le district judiciaire de Québec.
9. La demanderesse n'allègue aucun fait qui puisse asseoir la compétence territoriale de la Cour supérieure du district judiciaire de Québec sur la Demande.
10. Le seul lien de la demande avec le district judiciaire de Québec est le fait que le cabinet des procureurs de la demanderesse y est situé. Or, le seul fait que le procureur d'une partie exerce dans un district et qu'il lui serait plus pratique et économique de procéder dans celui-ci ne peut justifier le tribunal de fixer l'audition de la demande dans ce district.

11. Selon toute vraisemblance, la majorité des membres au Québec, s'il en est, sont domiciliés ou résidents dans le district judiciaire de Montréal ou à proximité de celui-ci.
12. Dès lors, supposant même que les autorités québécoises aient compétence pour être saisies de la Demande à l'encontre de GSK ou que la demanderesse ait l'intérêt requis pour la présenter, ce qui n'est pas admis, c'est la Cour supérieure siégeant dans le district judiciaire de Montréal qui a la compétence territoriale requise, au Québec, pour être saisie de cette Demande ainsi que de tous les incidents y afférents.

POUR CES MOTIFS, LA DÉFENDERESSE GLAXOSMITHKLINE INC. DEMANDERA AU TRIBUNAL DE :

RENOYER le dossier et les parties devant la Cour Supérieure du district judiciaire de Montréal, à toutes fins que de droit;

LE TOUT avec les frais de justice.

Montréal, le 6 juillet 2016

Blake Cassels & Graydon S.E.N.C.R.L.

**BLAKE, CASSELS & GRAYDON
S.E.N.C.R.L., S.R.L.**

Avocats de la défenderesse
GlaxoSmithKline Inc.

Code d'impliqué : BB-8098

1, Place Ville Marie, bureau 3000

Montréal, Québec H3B 4N8

M^o Claude Marseille / M^o Ariane Bisailon

Courriel: claudemarseille@blakes.com
arianebisailon@blakes.com

Téléphone: 514-982-5089

Télécopieur: 514-982-4099

Notre réf. : 47796/181

CANADA

SUPERIOR COURT

(Class Action)

PROVINCE OF QUÉBEC

DISTRICT OF QUÉBEC

MERCEDES ELIZABETH CARRIGAN

No.: 200-06-000194-152

Plaintiff

v.

GLAXOSMITHKLINE INC.

GLAXO WELLCOME INC.

NOVARTIS PHARMA CANADA INC.

Defendants

AFFIDAVIT OF CATHY PROVENCHER

I, Cathy Provencher, Site Operation Manager at GlaxoSmithKline Inc., having my professional domicile at 7333, Mississauga Road North, in the City of Mississauga, Ontario, L5N 6L4, MAKE OATH AND SAY:

1. I am Facilities Operations Director at GlaxoSmithKline Inc. I have been with the company since 1988 and have held my current position for the last 5 years.
2. The head office of GlaxoSmithKline Inc. is located at 7333, Mississauga Road North, in the City of Mississauga, Ontario, as appears from an excerpt from the Quebec Register of Enterprises for the company (filed by the petitioner as Exhibit R-1).
3. GlaxoSmithKline Inc. has only one establishment in Quebec, located at 245, Armand Frappier Blvd. in Laval, as appears from the company's webpage (filed by the petitioner as Exhibit R-2).
4. GlaxoSmithKline Inc. has no other establishment in Quebec. More particularly, but without limiting the generality of the foregoing, GlaxoSmithKline Inc. has no establishment in the Judicial District of Quebec.
5. While Exhibit R-1 mentions that GlaxoSmithKline Inc. has an establishment at 6455, Trans-Canada Highway in Montreal, this indication is an error, as this establishment has been closed and its activities relocated at 245, Armand Frappier Blvd. in Laval.
6. At paragraph 9.1 of her *Amended Motion to Authorize the Filing of a Class Action*, the plaintiff, to justify filing her proceedings in the District of Quebec, claims that GlaxoSmithKline Inc. also has a place of business at 2323, Parc-Technologique Blvd. in Quebec City.
7. In support of this allegation, the plaintiff files an excerpt from the Quebec Register of Enterprises, as Exhibit R-20. However, on its face, this exhibit clearly contradicts the plaintiff's allegation, and confirms that 2323, Parc-Technologique Blvd. in Quebec City is

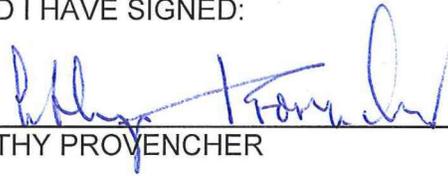
SOLICITOR-CLIENT MATERIAL, STRICTLY PRIVILEGED AND CONFIDENTIAL

the address of the head office of a different company, namely ID Biomedical Corporation of Quebec ("IDB").

8. Although IDB is a subsidiary of GlaxoSmithKline Inc. and has the right to use the trade name "GSK Vaccines", among others (see Exhibit R-20, at p. 6), it is a separate legal entity from GlaxoSmithKline Inc., it is not a party to the proceedings herein, and its activities are wholly unrelated to the facts of this case: they focus instead on the development, manufacture, distribution and marketing of vaccines.
9. All of the facts alleged herein are true.

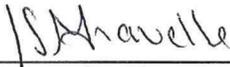


AND I HAVE SIGNED:



CATHY PROVENCHER

SOLEMNLY AFFIRMED BEFORE ME, in
Mississauga, Ontario, on July 6, 2016



Commissioner of oaths

N°: 200-06-000194-152

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre des actions collectives)
DISTRICT DE QUÉBEC

MERCEDES ELIZABETH CARRIGAN

Demanderesse

c.

GLAXOSMITHKLINE INC.

GLAXO WELLCOME INC.

NOVARTIS PHARMA CANADA INC.

Défenderesses

**AVIS DE DÉNONCIATION D'UN MOYEN
DÉCLINATOIRE DE LA DÉFENDERESSE
GLAXOSMITHKLINE INC. ET
AFFIDAVIT DE CATHY PROVENCHER**
(Art. 41, 166 et 167 C.p.c.)

ORIGINAL


M^e. Claude Marseille **BB-8098**
M^e. Ariane Bisailon
BLAKE, CASSELS & GRAYDON LLP
Barristers & Solicitors
1 Place Ville Marie
Suite 3000
Montréal, Québec H3B 4N8
Telephone: 514-982-5089 / 514-982-4137
Fax: 514-982-4099
Email: claudemarseille@blakes.com
Our File: 47796/181